

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2026

L'État et la Ville de Paris renforcent leur mobilisation dans la lutte contre la consommation de crack

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfecture de Police, le parquet de Paris, l'agence régionale de santé Île-de-France (ARS) et la Ville de Paris se sont réunis mercredi 6 mai 2026 à l'Hôtel de Ville de Paris afin de faire un point d'étape sur les actions menées dans leur lutte conjointe contre la consommation de crack.

Depuis 2019, le Plan crack permet aux acteurs de l'État, de la Ville de Paris et des associations de terrain une mobilisation coordonnée pour apaiser l'espace public mais aussi renforcer l'accompagnement des usagers.

Les partenaires saluent en particulier l'engagement remarquable des associations, dont le travail quotidien auprès des publics les plus vulnérables est indispensable à l'accompagnement vers le soin, l'hébergement et la réinsertion.

Une meilleure prise en charge des usagers de crack

Différentes mesures ont été prises par les partenaires dans le cadre du Plan crack pour renforcer la prise en charge des usagers :

- Renforcement des maraudes auprès des usagers de drogues (10 équipes de maraudes quotidiennes) par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, l'ARS et la Ville de Paris ;
- Extension des horaires d'ouverture des centres d'accueil par la Ville de Paris et l'ARS, permettant un meilleur accompagnement des publics consommateurs en situation de rue et souhaitant être accompagnés ;
- Ouverture par l'État de 3 nouvelles structures d'accueil en 2024, dont une dédiée aux femmes

- Renforcement par l'ARS des dispositifs médico-sociaux et hospitaliers, notamment à travers les dispositifs ASSORE (Accompagnement social et aux soins pour une orientation ensemble), qui visent à accompagner les personnes en cours de sevrage (environ 700 places d'hébergement déployées chaque nuit) ;
- Mise en place d'une prise en charge en aval des personnes hébergées au sein du dispositif ASSORE à travers des projets de réinsertion sociale et économique développés par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la Ville de Paris ;
- Ouverture par l'ARS d'un deuxième dispositif d'observation et d'orientation (D2O) au sein du service d'addictologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à partir du 1^{er} juin 2026, afin de renforcer la prise en charge et le suivi en addictologie des usagers de crack souffrant de comorbidités ;
- Permanences d'une équipe dédiée de psychologues du Groupement Hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences (GHU-PPN) au Tribunal de Paris dans le cadre de l'injonction aux soins (226 usagers de crack concernés en 2025).

Des actions mises en place pour protéger les riverains et apaiser l'espace public

Afin de protéger les riverains des nuisances, l'action de la préfecture de Police se déploie à la fois sur la voie publique, sur le plan judiciaire et sur le plan administratif. Sa mission consiste notamment à assécher les points de deal et les lieux de consommation sur la voie publique. Ainsi, 89 « cuisines » de transformation du crack ont été démantelées en 4 ans, dont 26 en 2025.

Le Parquet de Paris s'implique quant à lui dans la lutte contre le trafic et l'usage de crack en présidant notamment le Groupe local de traitement de la délinquance crack depuis 2018. Par ailleurs, la procureure de Paris a instauré une Cellule opérationnelle de coordination judiciaire (COCJ) dans un premier temps consacré au secteur des Halles, puis depuis le mois de mars 2026 au secteur de Rosa Parks. Cette cellule a pour objectif de partager les informations, privilégier et structurer les opérations, et favoriser l'efficacité de leur traitement judiciaire.

Le niveau de réponse pénale a ainsi été rehaussé de manière localisée, en privilégiant les défèrements des trafiquants afin de les présenter rapidement à une juridiction de jugement. Concernant les usagers, le défèrement est également privilégié, dans le cadre d'injonctions thérapeutiques mises en œuvre directement au sein du tribunal. Ainsi, en 2025, plus de 1000 procédures concernant le crack ont été traitées par le

parquet de Paris, 420 ont donné lieu à des injonctions thérapeutiques, et 420 à des défèrements pour poursuites pénales.

Lors de la réunion du 6 mai, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfecture de Police, le parquet de Paris, l'ARS et la Ville de Paris ont également souligné la nécessité d'aller plus loin et de renforcer le travail commun, et ont réaffirmé leur engagement collectif à amplifier les actions engagées pour protéger la tranquillité des riverains, améliorer la prise en charge des personnes concernées et apaiser l'espace public.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr

Parquet de Paris :

scom.parquet.tj-paris@justice.fr

ARS Île-de-France :

ars-idf-service-presse@ars.sante.fr

Ville de Paris :

presse@paris.fr